

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 20368

présenté par

M. Califer, M. Delaporte, M. Aviragnet, M. Guedj, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. David, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 6**ANNEXE**

A la première phrase de l'alinéa 11, après le mot :

« ans »,

insérer les mots :

« et l'impact sur l'environnement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à prendre en compte dans la trajectoire présentée l'impact sur l'environnement.

En augmentant l'incertitude autour du niveau de la retraite, des conditions et de l'âge de départ, la réforme des retraites incite les Françaises et les Français à constituer une épargne supplémentaire pour compléter les pensions et/ou envisager un départ anticipé.

Selon la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), les retraites supplémentaires par capitalisation représentaient 5 % du total des cotisations en 2020, soit 16,4 milliards, et versaient 2 % des prestations, soit 7 milliards. Cela représente une hausse de près de 20 % par rapport à 2019.

Or, de nombreuses études soulignent que les fonds de pension ne prennent pas assez en compte le changement climatique.